



Commune de Mortagne-au-Perche

Service Urbanisme

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-23 autorisant
la pose d'enseignes pour la SAS Concession
Renault/Dacia sur un immeuble sis
14 ZA de Préfontaine à
MORTAGNE-AU-PERCHE**

LE MAIRE DE MORTAGNE-AU-PERCHE

VU le code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65,

VU la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n° AP 0612932500013 concernant l'installation d'enseignes sur un immeuble sis 14 ZA de Préfontaine à MORTAGNE-AU-PERCHE, déposée le 24/06/2025 par la SAS Concession Renault/Dacia,

CONSIDÉRANT que la commune de Mortagne-au-Perche est située dans le parc naturel régional ;

VU l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 05/08/2025 sur le projet d'installation d'enseignes situé sur l'immeuble ZI 13 la Grippe à Mortagne-au-Perche,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'autorisation d'installation d'enseignes sur l'immeuble 14 ZA de Préfontaine 61400 Mortagne-au-Perche objet de la demande susvisée est accordée.

Ces enseignes doivent respecter les prescriptions du Code de l'environnement, et notamment l'article R.581-59 relatif aux obligations d'extinction des enseignes lumineuses.

MORTAGNE-AU-PERCHE, le 22/08/2025

Le Maire
VALTIER Virginie

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Orne.

Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

– **un recours gracieux**, adressé à M. le Maire de Mortagne-au-Perche

Service de Urbanisme 22 place du Général de Gaulle 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE

Dans ce cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de ce recours.

– **un recours contentieux**, en saisissant le Tribunal Administratif de : Caen